



Trop perçu salaire

Par nancy57

Bonjour,

Mon ami qui était arrêté pour un accident du travail a perçu un salaire de la cpam ainsi que de son employeur. En raison de ce trop perçu son employeur voulant régulariser la situation lui a retenu la totalité de son salaire avec sur la fiche de paie un solde négatif de - 500 euros ! D'après ce qu j'ai pu lire il n'a le droit de retenir que 10 %. Il est allé voir la comptable arguant qu'il fallait bien qu'il mange et elle lui a répondu qu'elle lui paierait un sandwich et qu'il n'avait qu'à arrêter de fumer ça lui ferait des économies !! Que faire en pareil cas. Merci beaucoup pour vos réponses